

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS D'EDUCATEUR EXTERNE ET INTERNE SESSION 2024

Rapport de jury présenté par Madame DEWAMIN Françoise, Directrice Territoriale du Pas de Calais.....
Présidente de jury.

CONTEXTE

Le jury plénier 2024 a souhaité maintenir un haut niveau d'exigences dans les attendus de l'épreuve écrite ou de l'épreuve orale. En effet ce concours doit permettre de faire entrer en formation des candidats qui sauront véhiculer les valeurs d'éducabilité nécessaires à l'accompagnement du public PJJ et qui porteront haut les valeurs du service public. Ce concours est un concours de catégorie A pour lequel l'objectif du jury est de recruter de futurs agents de l'Etat conscients des enjeux liés au métier d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, qu'ils exerceront dans un cadre contraint. Pour les candidats retenus la formation statutaire viendra compléter les compétences techniques et les savoirs-être spécifiques à l'exercice de ce métier.

UN CALENDRIER

- Inscriptions : du 13 mars au 6 mai 2024
- Epreuve écrite : jeudi 12 septembre 2024
- Résultats d'admissibilité : 17 octobre 2024
- Epreuves orales : du 2 au 8 décembre 2024
- Début de formation des lauréats à l'ENPJJ : 1^{er} mars 2025

LES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours se déroule en deux temps :

- Une épreuve d'admissibilité qui consiste en une composition écrite relative à une étude de situation professionnelle en lien avec le métier d'éducateur à la PJJ ;
- Deux épreuves d'admission : une épreuve orale d'entretien avec le jury, qui permet de mieux connaître les motivations des candidats et leur parcours ; et une épreuve collective de table ronde qui permet d'observer le candidat dans un collectif de travail.

COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2024 est composé comme suit :

Présidente :

- Mme DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vice-président :

- M. HERVOUET Benoît, directeur territorial adjoint, DTPJJ Maine et Loire – Sarthe - Mayenne ;

Membres du jury :

- M. AMOUZ Abde, éducateur à l'UECEF de Bruay-la-Buissière ;
- M Madjid BAZIZ, éducateur à l'UEHD de Charleville-Mézières ;
- Mme BEN-FADHEL Nadia, éducatrice, DIR IDF Malakoff ;
- Mme CLAVEL Anne-Lise, éducatrice, UEMO de Moulins ;
- M. COURTOIS Joël, chef de service, OSE PARIS ;
- M. DELAGE Fabrice, cadre éducatif, UEHD Saint HERBLAIN ;
- Mme DELMOTTE Vanessa, éducatrice, CEF de LIEVIN ;
- M. DJOMBE Thomas, RUE, UEMO d'Arnouville IDFOM ;

- Mme DOUCINOT Anne-Claire, psychologue, Saint HERBLAIN ;
- Mme DOUMENQ Magali, cadre éducatif, rédactrice, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation - Bureau K2 - section diversification des modes de prise en charge éducative ;
- Mme DULIEU Elodie, éducatrice, STEMO Martigues Ouest
- Mme DURAND Marion, psychologue, EPE Clermont-Ferrand ;
- ETANCELIN Kévin, RUE, IDFOM ;
- Mme FACON Aurélie, Directrice de service, EPE Bourgogne Ouest ;
- Mme FONTAINE Marie, éducatrice, UEHD de Créteil IDFOM ;
- M. FOUCAUD Guy, responsable des politiques institutionnelles, membre honoraire ; UEMO TOULON ;
- Mme GAILLARD Anne-Laure, éducatrice, UEMO Toulon Ouest ;
- M. GARON Robin, éducateur, MO Centre Est ;
- M. GHAZEL Wajdi, directeur des services SUD ;
- M. GOUVERNEUR Pierre, CSE éducateur, Grand Ouest ;
- M. KAHLAL Mokhtar, éducateur, UEMO Reims Nord ;
- Mme LIENARD Sylvie, cadre éducatif, UEAJ de Besançon ;
- Mme MATARASSO Elise, psychologue IDFOM ;
- M Thibaud MISEROLE, éducateur au STEMO de Dunkerque.
- M. MERAKECHI Bénaouda, éducateur, UEHC PANTIN IDFOM ;
- Mme MEYER Katia, éducatrice, UEMO Reims Sud ;
- M. OUABEL Oualid, éducateur, UEHC PANTIN IDFOM ;
- Mme PHILIPPEAU BEAUMONT Véronique, RUE UEAJ GRAND CENTRE ;
- Mme PREVOST Typhaine, directrice des services, STEMO Nord Parisien ;
- M. RENAUD Michel, directeur interrégional adjoint honoraire ;
- M. ROBIN Cyrille, cadre éducatif, référent laïcité citoyenneté, DTPJJ Moselle ;
- Mme SAGON Audrey, cadre éducatif UEMO/QM IDFOM ;
- M. SAHLI Khalid, éducateur, UEMO REIMS GRAND EST ;
- Mme SAOULI Tifany, RUE, STEMO PARIS MNA ;
- Monsieur SER Patrick, RUE UEAJ République IDFOM
- M. THOMAS Yann, éducateur, UEAJ de Rezé ;
- Mme WALDE Lynda, RUE STEMO 72 GRAND OUEST
- Mme WITTRANT Edwige, magistrate, présidente de chambre à la cour d'appel de Rouen.

ATTENDUS DU JURY

Le jury a d'abord un regard attentif sur l'épreuve écrite. Celle-ci a mis en avant de très bonnes copies mais aussi beaucoup de copies médiocres sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, le jury dans son ensemble a vu très peu de références en lien avec les problématiques soulevées dans le sujet, très peu de rappel du cadre juridique dans lequel s'inscrivait l'intervention au pénal, et peu d'originalité dans le plan proposé.

S'agissant de la forme, beaucoup de copies contenaient des fautes d'orthographe ou de syntaxe ; le style n'était pas toujours très élaboré et les mots manquaient de précision.

Le jury attend des candidats d'être prêts après la formation statutaire, à rendre compte de l'action éducative qu'ils mèneront avec précision et clarté, afin d'aider le magistrat dans sa prise de décision. Certaines copies ne permettaient pas d'envisager cette évolution chez les candidats même avec 18 mois de formation.

Le jury est attentif à la qualité de la prestation orale du candidat ; il est attendu que l'on puisse imaginer le candidat face à un magistrat pour rendre compte du suivi éducatif, ou encore le voir évoluer au sein d'une équipe éducative.

La posture professionnelle et le sens de la mission éducative sont observés au travers des valeurs portées par le candidat lors de l'entretien et d'une mise en situation. La connaissance du public adolescent est également perçue comme nécessaire pour envisager ce métier en n'oubliant pas la question du « faire avec » les mineurs et la médiation du lien éducatif. Des références théoriques sont appréciées mais peu souvent énoncées.

Les capacités d'écoute, de réflexion et d'analyse sont également à évaluer par le jury dans le cadre des deux épreuves d'admission.

Le jury attend des candidats une certaine qualité rédactionnelle au regard des enjeux futurs du métier d'éducateur, des références théoriques mais également des références partenariales dans le champ social ou dans les politiques publiques.

Le jury s'attache à essayer de vérifier si la posture déontologique du candidat est bien celle recherchée pour entrer dans une administration où l'exemplarité est inconditionnelle.

FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury plénier s'est réuni à 3 reprises afin de rédiger les sujets de concours.

Le jury complet s'est réuni à l'occasion de la formation *ad hoc* et a réalisé les sujets pour les épreuves orales et celles de table ronde.

La grille d'évaluation a également été revue et améliorée en séance « jury complet ».

Les écrits ont été relus par deux membres du jury ce qui a donné lieu à un débat contradictoire et à une note définitive. La note minimale retenue au concours externe était de 12 et de 11 pour le concours interne.

Quelques copies (12/473) ont été éliminées pour rupture d'anonymat.

Durant la semaine des oraux, chaque représentant des sous-jurys a participé chaque soir à un débrief qui a pu permettre d'évoquer des situations compliquées.

Le jury plénier s'est réuni le dernier jour afin d'arrêter la liste des candidats admis en liste principale et complémentaire pour les candidats de l'externe et de l'interne.

DONNEES STATISTIQUES ANNEE N ET N-1

BILAN DU CONCOURS D'EDUCATEURS - SESSION 2024						
Statistiques générales	EXTERNE		INTERNE		TOTAL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Postes offerts	97		60		157	
Candidats inscrits	2511		701		3212	
	622	1889	448	253	1070	2142
Candidats admis à concourir	751		161		912	
	162	589	76	85	238	674
Candidats présents à l'écrit	378		95		473	
	76	302	49	46	125	348
Candidats admissibles	174		47		221	
	23	151	20	27	43	178
Admis sur liste principale	100		22		122	
	10	90	7	15	17	105
Admis sur liste complémentaire	PAS DE LISTE COMPLEMENTAIRE					
Candidats effectivement recrutés	91		20		111	
	10	81	10	10	20	91

NOTATION /SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Seuil d'admissibilité sur 20 :

EXTERNE	12
INTERNE	11,1

Note d'admission sur 20 (note moyenne épreuve écrite et épreuve orale) :

Notes obtenues par les candidats classés sur LP	EXTERNE	INTERNE
Note obtenue par le 1er candidat sur liste principale	17,65	15,73
Note obtenue par le dernier candidat sur liste principale	13,03	12

Observations

Les débats se sont déroulés sans difficultés particulières et le climat de travail sur ces 4 journées a été très apaisé.

Recommandations du jury

Le candidat doit soigner l'écrit, être pertinent dans les propositions éducatives et si possible original dans la manière d'organiser le sujet. A l'oral le jury recherche l'authenticité des motivations du candidat pour embrasser un métier difficile. La connaissance du public adolescent et les stratégies pour médiatiser le lien sont autant de qualités qui serviront pour l'accompagnement des mineurs suivis. Le rapport à l'autorité hiérarchique est également observé tout comme la capacité à travailler en équipe.

Françoise DEWAMIN,
Présidente du jury